Image not found or type unknown

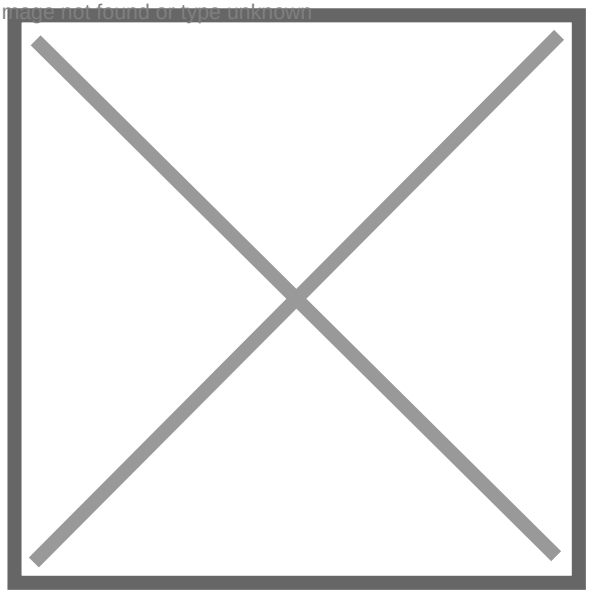

Problème poteau ERDF à deplacer

Par **sansan971**, le **16/01/2017** à **21:45**

Bonsoir,

Ma question n'est pas nouvelle mais je tenais à la poser.
Cela fait deux ans que nous avons entrepris de construiure une maison individuelle.

Les plans ont été faits et acceptés depuis Septembre 2014, le permis de construire accepté en 2015, et la signature chez le notaire en mars 2016. Depuis plus rien.

Il faut savoir que les Batiments de France nous ont demandé de refaire nos plans de maison, doù le retad de l'acceptation du PC (par deux fois). La maison qui devait au départ etre situé au fond du terrain, est devenue une maison de ville, située à proximité d'une départementale.

En Juillet dernier, le chef de Chantier s'est aperçu qu' il y avait un poteau électrique sur le trottoir et que ce dernier se trouverait devant une de nos fenetres et que cela pouvait etre dangereux. Celui-ci doit donc etre déplacé.

ERDF a envoyé le devis à notre constructeur qui nous l'a retourné. Or, lors de l'élaboration du financement pour le pret immobilier, ce détail n'avait pas été pris en compte, puisque cela ne posait pas de problème sur les plans initiaux.

Mais, quand les BDF, nous ont demandé de refaire les plans, cela a changé la donne et notre constructeur, qui est censé connaitre son travail, ne l'a pas mentionné.

Etant donné que la mairie a accepté le PC, que le constructeur n'a pas anticipé ce problème et que cela n'empeche ne rien les travaux, devons nous quand meme déplacer ce poteau, si oui, est-ce normal que cela soit à notre charge?

Par **amajuris**, le **17/01/2017** à **10:00**

bonjour,
je ne vois pas en quoi un poteau électrique implanté sur le domaine public devant une fenêtre serait dangereux dès l'instant que les distances minimales entre le réseau électrique et la construction projetée sont respectées.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés